Ontario

Assessment Review Board

ANNUAL REPORT 1999 - 2000

COPIES OF THIS DOCUMENT ARE AVAILABLE FROM:

Publications Ontario Bookstore
880 Bay Street, Toronto M7A 1N8
Telephone: (416) 326-5300

Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or, toll free 1-800-268-8758
Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Telephone service for the hearing impaired is available,
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Rapport annuel 1999-2000
ISSN 1499-8297

For an electronic copy of this document, visit the Assessment Review Board web site at:
http://www.arb.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2002

ISSN 1499-8297

103-00577/

Chair's Message

I am pleased to present the first Annual Report of the Assessment Review Board, reporting on the activities of the Board for the fiscal year 1999-2000.

During 1999-2000, the focus for the Government and the Board was on establishing an Accelerated Caseload Management strategy to resolve the unprecedented number of complaints and appeals that followed introduction of the *Fair Municipal Finance Act* on January 1, 1998. Province-wide re-assessment of properties in 1998, wherein properties were assessed at current values as of June 30, 1996, resulted in over 268,000 complaints to be resolved at the beginning of the fiscal year.

By increasing Member capacity, stabilizing the organization, introducing case-management technology, and speeding up the review and scheduling processes, the Board achieved enormous success in reducing the number of outstanding complaints.

I am very grateful to all Board Members and staff for their expertise and dedication to the work of the Board. Improved stakeholder relations, a stable and forward-looking organization as well as improved customer service are the hallmarks of their achievements.

It has been rewarding to serve as Chair during these times of success.

Douglas S. Colbourne October 2000

ANNUAL REPORT

The Assessment Review Board (ARB) is an independent administrative tribunal whose main function is to hear complaints (appeals) filed by any person or property owner in Ontario who believes there is an error in the assessed value of a property, or an error in the classification of a property for tax purposes. The Board's mandate is to ensure that properties are appropriately assessed in accordance with provisions of the *Assessment Act*. The Board holds hearings across the province. The purpose of the Board is to provide persons, legal representatives of a person, corporations, municipalities and school boards in Ontario with an opportunity to be heard, if they believe that a property has been assessed unfairly or in error. Persons who have filed a complaint to the ARB, or their representative, have the opportunity at a hearing to show the Board, through evidence, why they believe the assessed value is incorrect.

History and Jurisdiction

Property assessments have been conducted in Ontario since 1793 and were originally the sole responsibility of municipalities. In 1970, the Province took over the Assessment function, and the Assessment Review Courts replaced Courts of Revision. It was renamed the Assessment Review Board in 1983. The Board became the Province's sole adjudicative tribunal for property assessment complaints on January 1, 1998, with the enactment of the *Fair Municipal Finance Act*. The intent of this legislation was to reduce duplication, and to ensure that the ARB was the final level of appeal on the merits for such complaints. Prior to 1998, ARB decisions could be appealed to the Ontario Municipal Board.

As of January 1, 1999, the Board acquired the power to dismiss frivolous complaints. Decisions are final and binding, subject only to appeal to Divisional Court on questions of law, where leave to appeal has been granted by Divisional Court.

Following the recommendations of the Wood Task Force on Agencies, Boards and Commissions, the government approved the amalgamation of the ARB, the Ontario Municipal Board and the Board of Negotiation.

Members of the Board

At the end of 1999-2000, there were 5 full-time and 106 part-time (Order-in-Council) appointees to the Board. The full-time Members of the Board consist of the Chair and four Vice Chairs. On March 31, 2000, six members of the Ontario Municipal Board were cross appointed to the Assessment Review Board. The part-time Members are paid on a *per diem* basis. The Membership includes a variety of professions. The head office of the Board is in the City of Toronto, but because appeals are heard in local municipalities throughout the Province, the Members live in all regions of the Province. The Board conducts hearings both in the English language and in French, where required. Members of the Board are listed on the final pages of this report.

In order to address the significant growth of complaints filed following the introduction of province-wide Current Value Assessment, the Board adopted an accelerated caseload management strategy. As a result, the number of *per diem* Members was increased. During 1999-2000, 33 additional part-time Members were appointed.

New Member Orientation and Continuing Education

The ARB has a formal training program for new Members, providing experienced Board Members as mentors. This includes an orientation program, an introduction to the applicable statutes, and specialized training in the conduct of hearings, motions, rules of evidence and decision writing. New Members are assigned with experienced Members to preside on hearings of varying complexity and in different subject areas.

New Legislation Affecting the ARB

Over the past couple of years, both the *Assessment Act* and the *Municipal Act* were substantially amended. In addition, with the introduction of the *Fair Municipal Finance Act*, 1997 *(Bill 106)* and the *Fair Municipal Finance Act*, 1997 *(No. 2)(Bill 149)*, Current Value Assessment (CVA) was introduced and province-wide property assessments were updated for the 1998 taxation year, setting values as at June 30, 1996.

In addition, different property classes were created based on nature and use, the right of appeal of ARB decisions to the OMB was eliminated and business assessments were eliminated.

Stakeholder Consultation

The Board met regularly with stakeholder groups who appear before the Board, to inform them of new initiatives and to hear suggestions on process improvements and best practices. These stakeholders include: the Ontario Property Assessment Corporation (OPAC), Canadian Bar Association (Municipal Section), Association of Municipalities of Ontario, Tax Agents, Municipal Property and Tax Assessment Consultants, School Boards and the Institute of Municipal Assessors. The Chair, Vice Chairs and ARB senior managers frequently attend meetings of stakeholder groups and associations to inform them of the Board's role and practices, and to facilitate communication.

In 1999 – 2000, stakeholders recognized the large volume of complaints to be resolved and have expressed support for the efforts of staff to continue to accelerate case management.

Case Management

With the introduction of province-wide Current Value Assessment (CVA), and province-wide re-assessment, the Assessment Review Board received an unprecedented increase in the number of filed complaints, approximately triple the number received in previous years. At the beginning of 1999 – 2000, the Board had a total of 268,783 complaints from pre-1998, 1998 and 1999 taxation years.

In response to the increased workload, the Board implemented an Accelerated Caseload Management Strategy. This strategy included increasing the number of Board Members, recruiting additional caseworkers and schedulers, and developing and implementing an information management system. This strategy also included pre-hearing conferences as an alternative measure for resolving disputes.

In a typical year, approximately 65% of complaints received by the Board are residential and 35% non-residential. In the 1999 – 2000 fiscal year, priority was given to resolving the outstanding residential complaints. As a result of the Accelerated Case Management Strategy, the Board resolved a total of 128,114 complaints in 1999 - 2000.

Agency Reform and Performance Measures

Management Board Secretariat's (MBS) initiatives toward agency reform were fully supported by Board

activities. Many Members and staff participated in committees studying appointments, remuneration, rules, and case management strategies.

A Memorandum of Understanding was drawn up between the Board and the Attorney General. This MOU delineated roles, reporting relationships and administrative responsibilities within the Board and with the Ministry. It also adopted performance goals to track performance and to set targets for improving efficiency.

Communications

The Assessment Review Board will launch a web site in 2001 at www.arb.gov.on.ca. This site will provide much of the basic information that clients seek about the Board. This includes a Guide to the Assessment Review Board, the Rules of Practice and Procedure, legislation conferring authority, a staff contact list, frequently asked questions and information on how to file a complaint.

Amalgamation of the Assessment Review Board (ARB), Ontario Municipal Board (OMB) and Board of Negotiation (BON)

In 1997, the Wood Task Force on Agencies, Boards and Commissions recommended the amalgamation of the Assessment Review Board with the Ontario Municipal Board and the Board of Negotiation.

The legislative mandate of the ARB is distinct from the OMB/BON. However, administratively, the three began to share leadership, resources and best practices in 1998. Since January 1998, the Chair of the OMB has been cross appointed as Chair of the ARB and the BON. Two OMB Vice Chairs were cross appointed to the ARB in February 1998 at which time two new ARB Vice Chairs were also appointed. A joint Chief Executive Officer of the OMB and ARB was appointed in January 1999 to implement the administrative consolidation. Additionally, the Boards share two Legal Counsel and, on March 31, 2000, six OMB Members were cross appointed to the ARB.

FINANCIAL SUMMARY

Revenue

Using the authority in Sections 33, 34, 39.1 and 40 of the *Assessment Act* and Sections 414, 442 and 444 of the *Municipal Act*, filing fees have been set for each complaint or appeal. The fees collected by the

Board are transferred to the Minister of Finance.

Fees Collected For the Past Three Fiscal Years

Revenue from Complaints and Appeals	1997 – 1998	1998 – 1999	1999 – 2000
Net Revenue	$856,308.98	$5,487,123.07	$599,646.98

The revenue increased in 1998-1999 as a result of a significant increase in the number of complaints filed with the Board.

Allocation

The budget of the Assessment Review Board is provided within the ESTIMATES of the Ministry of the Attorney General on a fiscal year basis.

Actual Expenditures for the Past Three Fiscal Years

ACCOUNT ITEM	1997 – 1998	1998 – 1999	1999 – 2000
Salary and Wages	$2,916,477	$3,852,751	$4,487,475
Employee Benefits	566,587	786,913	756,851
Transportation & Communications	630,318	1,200,235	1,686,020
Services	2,293,788	2,227,202	7,665,752
Supplies & Equipment	474,493	1,070,495	460,363
Transfer Payments	NIL	NIL	NIL
TOTAL	**$6,881,663**	**$9,137,596**	**$15,056,461**

MEMBERS OF THE ASSESSMENT REVIEW BOARD
(During the 1999 – 2000 fiscal year)

Chair	**Date Appointed to ARB**
COLBOURNE, Douglas S.	February 1, 1998
Vice Chairs	
FISH, Susan	February 1, 1998
OWEN, Robert D. M.	February 1, 1998
RALPH, Warren G.	February 25, 1998
SEABORN, Jan de P.	March 23, 1998

FULL-TIME MEMBER BIOGRAPHIES

Douglas S. Colbourne received his C.A. in 1965. He articled and practised as a Chartered Accountant in Toronto, and briefly managed a real estate broker's office and sold real estate. He was appointed a Member of the Ontario Municipal Board in 1968, a Vice Chair in 1977, Executive Vice Chair in 1993 and Chair in 1996. In 1998, he was cross appointed as Chair of the Assessment Review Board and in 1999, also cross appointed as Chair of the Board of Negotiation.

Susan Fish was appointed to the Ontario Municipal Board on September 26, 1994, appointed Executive Vice Chair in 1996 and cross appointed as Vice Chair of the Assessment Review Board in February, 1998. She holds a Masters Degree in Public Administration and has authored a number of studies on housing, transportation, urban development, and municipal structure and finance. She has taught Municipal and Planning Law at York University and at University of Toronto Law School. She was Executive Director of the Bureau of Municipal Research, a Toronto City Councillor, Minister of Citizenship and Culture and Minister of the Environment. Prior to her appointment, she was a principal in a strategic planning and communications firm.

Robert D. M. Owen was appointed to the Ontario Municipal Board in 1983. He became a Vice Chair of

the OMB in 1992 and was cross appointed as a Vice Chair of the Assessment Review Board in 1998. Mr. Owen is Vice President of the Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) Board of Governors and is a Member of the Board of Directors of the Council of Canadian Administrative Tribunals (CCAT). A graduate of Queen's University Faculty of Law, he was called to the Ontario Bar in 1970. Prior to joining the OMB, he practised law in Orillia and Toronto.

Warren G. Ralph was appointed as a Vice Chair of the Assessment Review Board in February 1998. Prior to his appointment, he was full-time President and General Manager of the Ottawa-Carleton Board of Trade and, more recently, Assistant General Manager, Corporate Secretary and Policy Director of the Metro Toronto Board of Trade.

Jan de P. Seaborn was appointed as a Vice Chair of the Assessment Review Board in March 1998, and cross appointed as a Vice Chair of the Ontario Municipal Board in May, 2000. Prior to her appointment to the ARB she was a partner in the regulatory, planning and environmental department of a Toronto law firm. Called to the Ontario Bar in 1983, her practice included many appearances as Counsel before the Environmental Assessment Board, Joint Board, Ontario Municipal Board and federal regulatory tribunals.

Part-time Members (Appointees)

The following is a list of the 106 part-time Members with appointments to the Assessment Review Board during the April 1,1999 – March 31, 2000 fiscal year.

1. Phillip Armstrong
2. David Bachly
3. **Calvin Beach ***
4. Mignonne Belanger
5. Kenneth Bickley
6. Ian Birnie
7. Thomas Birtch
8. **J. Robert Boxma ***
9. James Branoff
10. Doris Brick
11. John D. Brownlie
37. James Gothard
38. Bernard Grandmaître
39. William Gray
40. Donald W. S. Greenham
41. E. J. W. Griffith
42. Dennis Hackman
43. **Gary A. Harron ***
44. Alexander S. Hettmann
45. Don Hill
46. Ronald B. Hopper
47. William Hoskinson
72. Evangelista Oliveira
73. Walter Petrash
74. Herbert B. Radtke
75. Marvin Recker
76. David A. Richenback
77. Jean Yves (John) Robert
78. Charles L. Rolland
79. Murray Rumack
80. Joseph R. Sams
81. Paul James Scherer
82. Donald N. Shaw

12. Lance R. Bryant
13. Blair Buchanan
14. Robert Douglas Butterworth
15. John S. A. Caldwell
16. Susan B. Campbell
17. James J. Carpeneto
18. Jeanette Veronica Case
19. Andre Castel
20. Lyse Champagne
21. Douglas W. Clark
22. A. Bernard Cowan
23. John E. Crawford
24. Charles Cupido
25. Dennis J. Date
26. Kenneth Dear
27. Angelo Delfino
28. Hugh S. Dougan
29. Thomas Dowling
30. Sandra Driesel
31. **Robert E. Drury ***
32. Elizabeth M. Elstner
33. Paul F. Famula
34. Joan Fennimore
35. Dianna G. Flannery
36. Timothy C. Flannery
48. Vern Inglis
49. Iris Irwin
50. Margaret J. Jones
51. Edith Justin
52. **Narasim M. Katary ***
53. Jim Kelly
54. James W. Kilgour
55. R.G.R. (Barney) Lawrence
56. T. l. Lech
57. Bruce S. Lupton
58. James MacGillivray
59. Walter J. MacLeod
60. Susan F. Mather
61. Kenneth Maundell
62. William J. McCormick
63. Allan McLean
64. Harry Michie
65. John H. E. Middlebro'
66. Margaret Miller
67. John E. Milne
68. Doug Mitchell
69. William (Bill) Napper
70. William G. J. Northcott
71. Wayne S. Novak
83. Oscar Sigsworth
84. Barry A. Smith
85. Ray L. Smith
86. Phillip Solomon
87. James H. Stephens
88. Richard F. Stephenson
89. Paul M. Stillman
90. Carl A. Stone
91. William Tatsiou
92. Bryan R. Tennant
93. Marilyn Dianne Thomas
94. Edmund George Thompson
95. Guido Tocheri
96. Eugene Vannier
97. Bruce Lindsay Webb
98. Glenn Webb
99. Roger D. West
100. Raymond A. Whitnall
101. Dennis Alexander Wilson
102. Thomas Wood
103. Gregory Robert Wright
104. Joseph M. Wyger
105. **Ted Yao ***
106. Ronald R. Young

*** Cross-appointed from Ontario Municipal Board**

Ontario

Commission de révision de l'évaluation foncière

RAPPORT ANNUEL 1999 - 2000

ON PEUT SE PROCURER DES EXEMPLAIRES DU PRÉSENT DOCUMENT À :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300

Les clients de l'extérieur, à l'exception d'Ottawa, peuvent composer le 1-800-668-9938.
À Ottawa, veuillez composer le (613) 238-3630 ou sans frais, le 1-800-268-8758.
Vous pouvez commander des exemplaires par Internet à http://www.publications.gov.on.ca
Les malentendants peuvent composer le numéro sans frais 1-800-268-7095 partout en Ontario.

Annual Report 1999-2000
(ISSN 1499-8297)

Pour obtenir un exemplaire électronique de ce document, voir le site Web de la Commission de révision de l'évaluation foncière à : http://www.arb.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISSN 1499-8297

Message du président

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport annuel de la Commission de révision de l'évaluation foncière qui rend compte des activités de la commission pour l'exercice 1999-2000.

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'objectif majeur du gouvernement et de la Commission a été d'établir une stratégie de gestion accélérée des dossiers afin de régler le nombre sans précédent de plaintes et d'appels qui ont suivi la promulgation de la Loi sur le financement équitable des municipalités le 1er janvier 1998. La réévaluation des biens immeubles effectuée en 1998 dans toute la province selon le principe de la valeur actuelle au 30 juin 1996 a donné lieu à plus de 268 000 plaintes à régler au début de l'exercice.

La Commission a accru la capacité de ses membres, stabilisé l'organisme, adopté une technologie de gestion des dossiers et accéléré les processus d'examen et d'établissement du calendrier des audiences, et elle a connu un remarquable succès dans ses efforts pour réduire le nombre de plaintes non réglées.

Je rends hommage à tous les membres et à tout le personnel de la Commission pour leur compétence et leur dévouement au travail de la Commission. L'amélioration des relations avec nos partenaires, la stabilisation d'un organisme orienté vers l'avenir et le perfectionnement du service à la clientèle sont autant de preuves de leurs accomplissements.

Je suis reconnaissant d'avoir été charge de présider la Commission pendant cette période marquée par le succès.

Douglas S. Colbourne Octobre 2000

RAPPORT ANNUEL

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) est un tribunal administratif indépendant dont la fonction principale consiste à entendre les plaintes (appels) déposées par toute personne ou propriétaire en Ontario qui croit qu'il existe une erreur dans l'évaluation d'un bien immeuble, ou une erreur dans le classement d'un bien immeuble pour cause d'impôt. La Commission est chargée de veiller à ce que les biens immeubles soient évalués conformément aux dispositions de la Loi sur l'évaluation foncière. La Commission tient des audiences partout dans la province. Elle a pour but d'offrir aux personnes, aux représentants légaux des personnes, aux sociétés, aux municipalités et aux conseils scolaires en Ontario l'occasion d'être entendus s'ils estiment qu'il y a eu erreur dans l'établissement de la valeur imposable d'un bien immeuble. Une personne qui dépose une plainte à la Commission, ou son représentant, peut lors de l'audience présenter des preuves à l'appui de sa position.

Historique et champ d'application

L'évaluation des biens immeubles, qui est pratiquée en Ontario depuis 1793, était à l'origine la seule responsabilité des municipalités. En 1970, la province a pris à son compte la fonction d'évaluation, et les tribunaux de révision de l'évaluation ont remplacé les tribunaux de révision. Le nom actuel de la Commission date de 1983. Le 1er janvier 1998, suite à l'adoption de la Loi sur le financement équitable des municipalités, la Commission de révision de l'évaluation foncière est devenue le seul tribunal d'arbitrage pour les plaintes relatives à l'évaluation des biens immeubles. Cette initiative avait pour objet de réduire le double emploi et de faire de la CRÉF le dernier recours pour quiconque voulait défendre en

appel le bien-fondé de sa plainte. Antérieurement, les décisions de la CRÉF pouvaient faire l'objet d'un appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Le 1er janvier 1999, la Commission a été habilitée à rejeter les plaintes frivoles. Les décisions sont définitives et exécutoires, et ne peuvent faire l'objet que d'un appel à la Cour divisionaire de justice sur des questions de droit lorsque la cour autorise à interjeter appel.

Suite aux recommandations du Groupe d'étude Wood sur les organismes, conseils et commissions, le conseil des gouvernement a approuvé la fusion de la CRÉF, de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation.

Membres de la Commission

À la fin de l'exercice 1999-2000, la Commission comptait cinq membres à temps plein et 106 membres à temps partiel (nommés par décret). Les membres à temps plein de la Commission comprennent un président et quatre vice-présidents. Le 31 mars 2000, six membres de la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été nommés conjointement à la Commission de révision de l'évaluation foncière. Les membres à temps partiel sont payés à la journée, et tous les membres sont représentatifs de professions différentes. Le bureau central de la Commission est établi dans la ville de Toronto mais, comme les appels sont entendus dans les municipalités locales de toute la province, les membres habitent dans différentes régions de l'Ontario. La Commission entend les plaintes en anglais et en français, selon les besoins. La liste des membres de la Commission figure à la fin du présent rapport.

Pour répondre à l'augmentation considérable des plaintes dont elle a été saisie suite à l'application dans toute la province de l'évaluation selon le principe de la valeur actuelle, la Commission a adopté une stratégie de gestion accélérée des dossiers aux termes de laquelle le nombre de ses membres payés à la journée a été augmenté. Au cours de l'exercice 1999-2000, 33 autres membres à temps partiel ont été nommés.

Orientation et perfectionnement professionnel des nouveaux membres

La CRÉF a un programme officiel de formation des nouveaux membres de la Commission auxquels des membres expérimentés servent de mentors. Cette formation comprend un programme d'orientation, une présentation des lois applicables et une formation spécialisée portant sur le déroulement des audiences, les motions, les règles de soumission de la preuve et la rédaction des décisions. Les nouveaux membres sont assignés avec d'autres membres expérimentés à des audiences de complexité variable et portant sur

différents domaines.

Nouvelles lois ayant un effet sur la CRÉF

Au cours des dernières années, la Loi sur l'évaluation foncière et la Loi sur les municipalités ont fait l'objet de modifications importantes. Par ailleurs, avec la promulgation de la *Loi sur le financement équitable des municipalités, 1997* (Projets de loi 106) et la *Loi sur le financement équitable des municipalités, 1997 (N° 2)* (Projets de loi 149), l'évaluation selon le principe de la valeur actuelle a été appliquée, et les biens immeubles ont été réévalués selon leur valeur au 30 juin 1996.

En outre, différentes catégories de biens immeubles ont été crées en fonction de la nature et de l'utilisation du bien, le droit d'appel des décisions de la CRÉF à la CAMO a été éliminé et les évaluations commerciales ont été supprimées.

Consultation avec les intervenants

La Commission a rencontré régulièrement les groupes d'intervenants qui se sont présentés devant elle pour leur expliquer ses nouvelles initiatives et pour écouter leurs suggestions eu égard à l'amélioration du processus et aux meilleures pratiques à mettre en œuvre. Ces intervenants comprennent la Société ontarienne d'évaluation foncière (SOEF), l'Association du Barreau canadien (section des municipalités), l'Association des municipalités de l'Ontario; les préposés aux taxes immobilières, les conseillers municipaux sur l'évaluation foncière et les avis d'imposition, les conseils scolaires et l'Institute of Municipal Assessors. Le président, les vice-présidents et les cadres supérieurs de la CRÉF prennent régulièrement la parole lors des réunions des groupes d'intervenants et des associations pour les informer du rôle et des pratiques de la Commission et pour faciliter la communication.

Pendant l'exercice 1999 - 2000, les intervenants ont reconnu qu'il y avait un nombre élevé de plaintes à régler et ont appuyé les efforts déployés par le personnel pour continuer à accélérer la gestion des dossiers.

Gestion des dossiers

Suite à la réévaluation des biens immeubles de toute la province selon le principe de la valeur actuelle, la Commission de révision de l'évaluation foncière a été saisie d'un nombre sans précédent de plaintes, environ trois fois plus que les années précédentes. Au début de l'exercice 1999 - 2000, la Commission se trouvait devant un total de 268 783 plaintes relevant des années d'imposition antérieures à 1998, 1998 et 1999.

Pour répondre au nombre croissant de plaintes, la Commission a adopté une stratégie de gestion accélérée des dossiers. Cette stratégie prévoyait l'augmentation du nombre de membres, le recrutement d'un personnel supplémentaire pour s'occuper des dossiers et de l'établissement du calendrier, et l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'information. Elle prévoyait également la mise sur pied de conférences préparatoires à l'audience comme mesure de rechange pour régler les différends.

Lors d'un exercice typique, environ 65 pour 100 des plaintes dont la Commission est saisie concernent des biens résidentiels et 35 pour 100 des biens non résidentiels. Au cours de l'exercice 1999 - 2000, la priorité a été accordée au règlement des plaintes concernant les biens résidentiels. Grâce à la stratégie de gestion accélérée, la Commission a réussi à régler un total de 128 114 plaintes en 1999 - 2000.

Réforme de l'organisme et mesures du rendement

Par ses activités, la Commission a apporté un soutien total aux initiatives du Secrétariat du conseil de gestion (SCG) concernant la réforme des organismes. Plusieurs membres de la Commission et de son personnel ont siégé dans des comités qui étudiaient les nominations, la rémunération, les règles et les stratégies de gestion des dossiers.

Un protocole d'entente a été conclu entre la Commission et le Procureur General. Ce protocole d'entente définit les rôles, les rapports hiérarchiques et les responsabilités administratives au sein de la Commission et envers le ministère. Il établit aussi les objectifs de rendement pour permettre d'évaluer l'efficacité de la Commission et d'améliorer sa performance.

Communications

La CRÉF mettra en application un site Web en 2001 à l'adresse www.arb.gov.on.ca. Les utilisateurs y trouveront les renseignements généraux qu'ils désirent sur la Commission : les Régles de pratique et procédure; lois relatives à la Commission; comment contacter la commission; questions fréquemment posées et comment déposer une plainte.

Fusion de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF), de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) et de la Commission de négociation (CN)

En 1997, le Groupe d'étude Wood sur les organismes, conseils et commissions a recommandé la fusion de la Commission de révision de l'évaluation foncière, de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation.

Le mandat législatif de la CRÉF est distinct de celui de la CAMO/CN. Cependant, administrativement, les trois tribunaux ont commencé à partager leurs cadres, leurs ressources et leurs meilleures pratiques en 1998. Depuis janvier 1998, le président de la CAMO est conjointement nommé président de la CRÉF et de la CN. Deux vice-présidents de la CAMO ont aussi été nommés conjointement à la CRÉF en février 1998 alors que deux autres nouveaux vice-présidents étaient également nommés à la CRÉF. Un directeur général conjoint de la CAMO et de la CRÉF a été nommé en janvier 1999 pour mettre en œuvre la fusion administrative. Par ailleurs, les commissions partagent deux avocats et, le 31 mars 2000, six membres de la CAMO ont été nommés conjointement à la CRÉF.

SOMMAIRE FINANCIER

Recettes

Conformément aux articles 33 et 34, et aux paragraphes 39.1 et 40 de la Loi sur l'évaluation foncière, et aux articles 414, 442 et 444 de la Loi sur les municipalités, des droits de dépôt ont été fixés pour chaque plainte et chaque appel. Les droits recueillis par la Commission sont transférés au ministre des Finances.

Droits recueillis au cours des trois derniers exercices financiers

Recettes en provenance des plaintes et des appels	1997 – 1998	1998 – 1999	1999 – 2000
Recettes nettes	856 308,98 $	5 487 123,07 $	599 646,98 $

Les recettes ont augmenté en 1998-99 suite à un accroissement considérable du nombre de plaintes déposées auprès de la Commission.

Allocation budgétaire

Le budget de la Commission de révision de l'évaluation foncière est prévu dans les estimations du procureur général pour chaque exercice financier.

Dépenses réelles pour les trois derniers exercices financiers

POSTE	1997 – 1998	1998 – 1999	1999 – 2000
Salaires et traitements	2 916 477 $	3 852 751 $	4 487 475 $
Avantages sociaux	566 587	786 913	756 851
Transports et communications	630 318	1 200 235	1 686 020
Services	2 293 788	2 227 202	7 665 752
Fournitures/équipement	474 493	1 070 495	460 363
Paiements de transfert	aucun	aucun	aucun
TOTAL	**6 881 663 $**	**9 137 596 $**	**15 056 461 $**

MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE
(pendant l'exercice 1999 - 2000)

	Date de nomination à la CRÉF
Président	
COLBOURNE, Douglas S.	1er février 1998
Vice-présidents	
FISH, Susan	1er février 1998
OWEN, Robert D. M.	1er février 1998
RALPH, Warren G.	25 février 1998
SEABORN, Jan de P.	23 mars 1998

BIOGRAPHIE DES MEMBRES À PLEIN TEMPS

Douglas S. Colbourne a reçu son diplôme de C.A. en 1965. Il a fait son stage de comptabilité et a

pratiqué la profession à Toronto, et il a brièvement dirigé une agence immobilière et vendu des biens immeubles. Il a été nommé membre de la Commission des affaires municipales de l'Ontario en 1968, vice-président en 1977, premier vice-président en 1993 et président en 1996. En 1998, il a été nommé conjointement président de la Commission de révision de l'évaluation foncière et, en 1999, également président de la Commission de négociation.

Susan Fish a été nommée à la Commission des affaires municipales de l'Ontario le 26 septembre 1994, nommée première vice-présidente en 1996 et nommée conjointement vice-présidente de la Commission de révision de l'évaluation foncière en février 1998. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique et est l'auteure d'un certain nombre d'études sur le logement, les transports, l'aménagement et les structures et les finances municipales. Elle a enseigné le droit relatif aux municipalités et à l'aménagement urbain à l'Université York et à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Elle a été directrice générale du Bureau of Municipal Research, conseillère municipale à Toronto, ministre des Affaires civiques et de la Culture et ministre de l'Environnement. Avant sa nomination, elle était directrice d'une société de communications et de planification stratégique.

Robert D. M. Owen a été nommé membre de la Commission des affaires municipales de l'Ontario en 1983. Il a été nommé vice-président de la CAMO en 1992 et il a été nommé conjointement vice-président de la Commission de révision de l'évaluation foncière en 1998. M. Owen est vice-président du conseil des gouverneurs de la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs et est membre du conseil d'administration du
Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Diplômé de la faculté de droit de l'Université Queen's, il a été admis au barreau de l'Ontario en 1970. Avant sa nomination à la CAMO, il avait une étude d'avocat à Orillia, puis à Toronto.

Warren G. Ralph a été nommé vice-président de la Commission de révision de l'évaluation foncière en février 1998. Avant sa nomination, il a été président-directeur général à plein temps de la chambre de commerce d'Ottawa-Carleton et, plus tard, directeur général, secrétaire général et directeur des politiques de la chambre de commerce de la communauté urbaine de Toronto.

Jan de P. Seaborn a été nommée vice-présidente de la Commission de révision de l'évaluation foncière en mars 1998 et a été nommée conjointement vice-présidente de la Commission des affaires municipales de l'Ontario en mai 2000. Avant sa nomination à la CRÉF, elle était associée dans une étude de droit de

Toronto, dans le service spécialisé dans la réglementation, la planification et l'environnement. Admise au barreau de l'Ontario en 1983, elle a plaidé à plusieurs reprises devant la Commission des évaluations environnementales, la Commission mixte, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, de même que devant des tribunaux de réglementation fédéraux.

Membres à temps partiel (nommés)

On trouvera ci-dessous la liste des 106 membres à temps partiel nommés à la Commission de révision de l'évaluation foncière pendant l'exercice du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

1. Phillip Armstrong
2. David Bachly
3. **Calvin Beach ***
4. Mignonne Belanger
5. Kenneth Bickley
6. Ian Birnie
7. Thomas Birtch
8. **J. Robert Boxma ***
9. James Branoff
10. Doris Brick
11. John D. Brownlie
12. Lance R. Bryant
13. Blair Buchanan
14. Robert Douglas Butterworth
15. John S. A. Caldwell
16. Susan B. Campbell
17. James J. Carpeneto
18. Jeanette Veronica Case
19. Andre Castel
20. Lyse Champagne
21. Douglas W. Clark
22. A. Bernard Cowan
23. John E. Crawford
24. Charles Cupido
25. Dennis J. Date
37. James Gothard
38. Bernard Grandmaître
39. William Gray
40. Donald W. S. Greenham
41. E. J. W. Griffith
42. Dennis Hackman
43. **Gary A. Harron ***
44. Alexander S. Hettmann
45. Don Hill
46. Ronald B. Hopper
47. William Hoskinson
48. Vern Inglis
49. Iris Irwin
50. Margaret J. Jones
51. Edith Justin
52. **Narasim M. Katary ***
53. Jim Kelly
54. James W. Kilgour
55. R.G.R. (Barney) Lawrence
56. T. l. Lech
57. Bruce S. Lupton
58. James MacGillivray
59. Walter J. MacLeod
60. Susan F. Mather
61. Kenneth Maundell
72. Evangelista Oliveira
73. Walter Petrash
74. Herbert B. Radtke
75. Marvin Recker
76. David A. Richenback
77. Jean Yves (John) Robert
78. Charles L. Rolland
79. Murray Rumack
80. Joseph R. Sams
81. Paul James Scherer
82. Donald N. Shaw
83. Oscar Sigsworth
84. Barry A. Smith
85. Ray L. Smith
86. Phillip Solomon
87. James H. Stephens
88. Richard F. Stephenson
89. Paul M. Stillman
90. Carl A. Stone
91. William Tatsiou
92. Bryan R. Tennant
93. Marilyn Dianne Thomas
94. Edmund George Thompson
95. Guido Tocheri
96. Eugene Vannier

26. Kenneth Dear
27. Angelo Delfino
28. Hugh S. Dougan
29. Thomas Dowling
30. Sandra Driesel
31. **Robert E. Drury ***
32. Elizabeth M. Elstner
33. Paul F. Famula
34. Joan Fennimore
35. Dianna G. Flannery
36. Timothy C. Flannery
62. William J. McCormick
63. Allan McLean
64. Harry Michie
65. John H. E. Middlebro'
66. Margaret Miller
67. John E. Milne
68. Doug Mitchell
69. William (Bill) Napper
70. William G. J. Northcott
71. Wayne S. Novak
97. Bruce Lindsay Webb
98. Glenn Webb
99. Roger D. West
100. Raymond A. Whitnall
101. Dennis Alexander Wilson
102. Thomas Wood
103. Gregory Robert Wright
104. Joseph M. Wyger
105. **Ted Yao ***
106. Ronald R. Young

***Nomination conjointe auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.**